

Un crédit de 352'000 francs TTC pour l'étude de réorganisation pour l'augmentation du nombre de classes de l'école Robert-Hainard (MI 18-2024-57)

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le rapport de la commission « Mobilité et Infrastructures - MI » du 16 avril 2024,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 7 mai 2024,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui et 2 non (23 votants)

1. de procéder à l'étude de réorganisation pour l'augmentation du nombre de classes de l'école Robert-Hainard.
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 352'000 francs TTC destiné à cette étude.
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'1 annuité, dès l'année de son abandon.

EXPOSE DES MOTIFS

L'étude pour la rénovation énergétique de l'école Robert-Hainard et de la salle omnisports est en cours depuis fin 2022.

En parallèle, le futur du quartier de Vailly commence à se préciser.

La construction du PLQ va augmenter le besoin en classes de cette partie de la commune. Initialement, un demi-groupe scolaire était prévu dans le périmètre. Après réception des dernières prévisions du service de la recherche en éducation (SRED), le besoin de classes a diminué passant de 10 classes à 6 classes supplémentaires.

D'un point de vue organisationnel, il est préférable de réunir l'ensemble des classes sous un même toit plutôt que les scinder sur deux bâtiments. Pour cette raison il est envisagé l'intégration des nouvelles classes dans le périmètre de l'école existante.

L'analyse de la situation actuelle et le règlement relatif à la construction, à la rénovation et la transformation des locaux de l'enseignement primaire régulier et spécialisé du Département de l'instruction publique (DIP) permettent de sortir les activités du parascolaires et du restaurant scolaire de l'école de manière à réaffecter les locaux en classes d'enseignement.

Au vu de ces réflexions, les études liées à la rénovation énergétique ont été stoppées de manière à analyser différents scénarios.

Pour des raisons économiques et organisationnelles, il a été demandé une offre pour cette nouvelle réorganisation au pool de mandataires lauréat de l'appel d'offres lié à la rénovation énergétique. Le fait de confier cette étude au bureau en charge du projet déjà engagé dispense de lancer un nouvel appel d'offre et simplifie grandement la coordination de deux projets situés dans le même bâtiment.

Lorsque cette étude de réorganisation et celle de la rénovation seront terminées, une demande de crédit de réalisation pour ces deux sujets réunis, ainsi que les honoraires de la phase 5, sera présentée.

La réalisation des travaux de réorganisation est conditionnée à la construction d'un bâtiment annexe accueillant a minima les locaux du restaurant scolaire et du parascolaire, qui devra être coordonnée avec toutes les futures constructions liées au PLQ Vailly.

Nous vous remercions de réserver bon accueil à cette demande de crédit.

Le Conseil Administratif